



COMMUNE DE CARSPACH

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CARSPACH
DE LA SEANCE DU 22 octobre 2020**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Rémi SPILLMANN
sur la convocation qui leur a été faite en date du 14 octobre 2020,
sont :

Présents : M. Jean-Yves MOSSER, 1^{er} adjoint - Mme Véronique LIDIN, 2^{ème} adjointe - M. Philippe WALCH, 3^{ème} adjoint - Mme Agnès HARNIST, 4^{ème} adjointe - M. André DUSIC, 5^{ème} adjoint - Mme Sylvie HILBOLD - M. Pascal HELL - M. Claude LEBOURGEOIS - Mme Maryse DELATTRE - Mme Anne SCHILLINGER - M. Benoît PETER - Mme Céline HOUX (*arrivée au POINT 2*) - M. Christophe KNECHT - Mme Christelle FAFFA - M. Laurent KELLER - Mme Isabelle GRZESIK - M. Dany HARTMANN.

Etait excusée : Mme Brigitte HORNY

Également présents :

Madame Noëlle BLIND-GANDER, Chef d'agence du quotidien les Dernières Nouvelles d'Alsace
Monsieur Christophe GISSINGER, Secrétaire Général
Mme Audrey BAEHLER-LINDECKER, Responsable des affaires financières et générales.

Secrétaire de séance : Mme Véronique LIDIN, assistée de Mme Audrey BAEHLER-LINDECKER.

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 30 en adressant ses meilleures salutations à l'ensemble des conseillères et conseillers présent pour cette séance et en saluant la presse quotidienne régionale qui couvre les débats du Conseil. Il demande aux personnes présentes de se lever pour observer une minute de silence en l'honneur de Monsieur Samuel PATY, victime de la barbarie en défendant les idéaux de notre république.

ORDRE DU JOUR

POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 10 septembre 2020.

POINT 2 : AFFAIRES INTERCOMMUNALES

- A. Compte-rendu des délégués représentant la Commune dans les différentes structures intercommunales ;
- B. Communauté de Communes SUNDGAU : rapports annuels de la Communauté de Communes Sundgau, du service eau potable, du service assainissement et du service déchets.
- C. GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural) : explications et informations.

POINT 3 : OPERATIONS IMMOBILIERES

Projet de cession de terrain – Rue du Petit Bois

POINT 4 : AFFAIRES DOMANIALES

Enquête publique – projet de cession de terrain dans la Rue du Petit Bois

POINT 5 : ASSOCIATION FONCIERE

Renouvellement du bureau de l'Association Foncière

POINT 6 : SECURITE

Plan Communal de Sauvegarde : explications et enjeux.

POINT 7 : AFFAIRES FINANCIERES

Décision modificative N°3

POINT 8 : AFFAIRES CULTURELLES

Information fêtes de fin d'année

POINT 9 : APPROBATION DE FACTURES

POINT 10 : DIVERS

POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 10 septembre 2020

M. le Maire demande si les conseillers ont des remarques à émettre suite au PV de la séance du 10 septembre 2020 et demande si ce PV peut être approuvé.

Les élus n'ayant aucune remarque à émettre, il est proposé d'approuver ledit PV, ce qui est fait à l'unanimité des membres.

Le registre des délibérations est signé en conséquence.

POINT 2 : AFFAIRES INTERCOMMUNALES

A. Compte-rendu des délégués représentant la Commune dans les différentes structures intercommunales ;

Comme à l'accoutumée, le Maire donne la parole aux conseillères et conseillers qui représentent, tout au long de l'année, la commune dans les différentes structures intercommunales.

Syndicat des Affaires Scolaires d'Altkirch (SIASA)

Claude LEBOURGEOIS informe ses collègues qu'il a participé le 15 septembre dernier, en tant que suppléant de Agnès HARNIST, à la réunion d'installation du comité du syndicat.

Il précise que Monsieur Joseph Maurice WISS, Maire de Hausgauen, a été élu à la tête du SIASA, où il succède à Michel RANDE.

Il sera accompagné par deux vice-présidents mais dont le vote n'aura vraisemblablement lieu que lors de la prochaine séance puisque ce point n'était pas inscrit dans les formes dans l'ordre du jour.

Pour mémoire, M. LEBOURGEOIS rappelle que le SIASA, qui gère le transport scolaire des collégiens et des lycéens, la sécurité des élèves et le COSEC est composé de 19 communes et dispose de deux agents dédiés.

Syndicat Mixte de l'III

Monsieur LEBOURGEOIS a également participé à la dernière assemblée générale du Syndicat Mixte de l'III. Il précise que cette structure s'étend de la source de l'III à Oberlarg et suit son cours jusqu'à Illhaeusern. Le syndicat est chargé de l'ensemble de la gestion du cours d'eau et de ses abords en

finançant à la fois les travaux d'entretien ou d'aménagement dans le cadre de la lutte contre les inondations.

Cette réunion a été l'occasion d'installer le nouveau bureau et de désigner le Président (qui reste Michel HABIG, Maire de Ensisheim). Une présentation des nombreux travaux effectués par le syndicat a été faite, le volume de ceux-ci est très impressionnant.

Le reste de la réunion était consacré aux affaires courantes comme le bilan financier, le règlement intérieur ou les projets de modification des statuts.

Syndicat Intercommunal des Gardes Champêtres (Brigade Verte)

Maryse DELATTRE précise que là encore il était question du renouvellement du bureau exécutif. Edouard LEIBER, Maire de Husseren-les-Châteaux succède à Henri MASSON. Il est accompagné de quatre vice-présidents : Karine PAGLIARULO, Pierre SCHMITT, Raymond HUSSER et Roland HUSSER.

Cette réunion a également été l'occasion de mettre à l'honneur une vingtaine d'agents qui se sont vu remettre la médaille d'honneur régionale, départementale et communale.

Une modification mineure des statuts, concernant le siège du Syndicat, a été validée.

Interpellée par Pascal HELL, Mme DELATTRE affirme qu'il n'a pas été question d'armement lors de cette séance (certains agents sont équipés de pistolets propulsant du gel poivré depuis la fin d'année 2019)

Communauté de Communes SUNDGAU (CCS)

Véronique LIDIN rend compte des dernières réunions du bureau de la CCS et dont il sera question lors du prochain conseil communautaire comme par exemple l'organisation d'un séminaire au mois de novembre 2020 ou l'opportunité de la mise en place d'un pacte de gouvernance.

Le bureau a également décidé de soumettre à l'approbation du conseil communautaire un certain nombre de dossiers relatifs au financement de projets photovoltaïques, d'un projet d'ampleur en énergies renouvelables au Quartier Plessier ou encore pour le financement de la réhabilitation de l'école des Tilleuls d'Altkirch en pôle de services.

Le Maire souhaite également faire un rapide point sur les différentes réunions qui ont pu avoir lieu dans le cadre de la problématique du Chrome VI dans l'eau de Carspach. Comme indiqué à la population il y a une quinzaine, ce problème a pu être réglé grâce à la Communauté de Communes, au fermier du réseau, VEOLIA, et à la bonne volonté des maires d'Altkirch et de Hirtzbach dont nous utilisons désormais une partie de la ressource.

Cet hiver sera l'occasion de réfléchir à comment utiliser l'eau des sources Rosborn et du forage de l'Elsberg qui est actuellement rendue à la nature mais qui pourrait être utilisée par la commune, ou les communes limitrophes pour des besoins tels que l'arrosage. Les élus font part des remarques des habitants sur le goût plus chloré de l'eau, l'information sera remontée au service gestionnaire.

Agnès HARNIST précise qu'elle participera à la prochaine commission Petite Enfance de la CCS.

Philippe WALCH a participé à la dernière réunion du bureau du SIGFRA, il se propose de faire un compte rendu après le prochain comité syndical.

- B. Communauté de Communes SUNDGAU : rapports annuels de la Communauté de Communes Sundgau, du service eau potable, du service assainissement et du service déchets.

Chaque année, la Communauté de Communes SUNDGAU (CCS) doit présenter à son Conseil communautaire ses rapports d'activités de l'année N-1, lesquels doivent être également approuvés par les Conseils municipaux de ses communes membres.

Le rapport d'activité présente les données chiffrées (coûts, volumes...) et des données techniques.

La CCS propose un rapport annuel d'activité « général » avec des indicatifs concernant la culture, l'enfance/jeunesse, l'économie, l'urbanisme...

Ensuite, un rapport spécifique est rédigé pour :

- le service public d'élimination des déchets
- le service assainissement
- Le service de l'eau potable

M. le Maire propose à l'assemblée de déposer ses rapports annuels sur l'espace privé du site internet, afin que chaque conseillère et conseiller puisse les lire. Il précise que ces rapports sont très instructifs et didactiques.

Il sera proposé lors du prochain conseil municipal de délibérer et de procéder à l'approbation de ces rapports annuels.

- C. GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural) : explications et informations.

M. Jean-Yves MOSSER souhaite présenter aux conseillères et conseillers le Plan de Gestion de l'Espace Rural, dit GERPLAN.

Le sujet avait déjà été abordé dans le cadre des différents débats sur la conception et le lancement du Plan Climat sur le périmètre de la nouvelle communauté de communes Sundgau.

Il rappelle que depuis 2000, le Conseil départemental du Haut-Rhin développe une politique originale d'aménagement des territoires, réfléchi et construite avec les acteurs locaux, sous maîtrise d'ouvrage des structures intercommunales : le Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN).

Les objectifs sont de concilier les différents usages de l'espace rural, notamment activité agricole, développement urbain et préservation des milieux naturels et des ressources. Les actions permettant cette gestion durable sont définies de manière concertée et collective par les acteurs du territoire et synthétisées dans un programme d'actions opérationnel pluriannuel.

La mise en œuvre de ces programmes portés par les structures intercommunales a démarré en 2005 à travers des mesures concrètes. Ces actions sont menées par différents maîtres d'ouvrage : intercommunalités, communes, associations, agriculteurs, fédération de pêche, syndicat de cours d'eau, entreprises, etc.

Ces projets peuvent aussi bien conserver les vergers (rénovation, soutien à l'arboriculture, à la transformation des fruits...) que les plantations d'arbres, les zones humides, la préservation des paysages, la gestion des espaces plantés, la réalisation de sentiers, l'intégration paysagère des bâtiments agricoles, le développement des circuits courts...

Pour conclure, et puisqu'il s'agit d'une démarche partagée, M. MOSSER invite les élus à faire remonter en Mairie les différents projets qu'eux-mêmes ou leurs voisins voudraient voir se réaliser.

Maryse DELATTRE demande si le projet de réalisation de la mare pédagogique, un temps en question dans la Presqu'Île pourrait y être inscrit. M. MOSSER lui précise que ce projet est toujours en discussion avec Rivières de Haute Alsace mais que les dimensions de la mare sont encore sujettes à débat (le premier projet faisait 80 mètres de long environ !). Pour répondre concrètement à la question, ce projet est censé être directement financé par le département par le biais de son agence Rivières de Haute Alsace. La plantation des arbres, réalisée l'année dernière dans cette même zone, a elle été financée en partie par le GERPLAN.

POINT 3 : OPERATIONS IMMOBILIERES

Projet de cession de terrain – Rue du Petit Bois

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande émanant de Monsieur Franck SAFAH et de Monsieur Nicolas BARTH pour la cession par la commune d'une partie du domaine public formant l'accès actuel à leurs propriétés au sein de la zone artisanale Rohrmatte.

Le Maire présente le plan cadastral actuel.

Il propose ensuite au Conseil Municipal de valider le principe de la cession de deux parcelles à détacher du domaine public dans les conditions suivantes :

- Une parcelle d'une contenance de 1,66 ares à Monsieur Franck SAFAH et Madame Doris WILLIG, domiciliés à Carspach, 1 rue des Tilleuls *qui souhaitent réaménager l'accès à leur entreprise en la rendant plus attrayante.*
- Une parcelle d'une contenance de 2,49 ares à la SARL REALEC représentée par Monsieur Nicolas BARTH domicilié 26 rue de Zillisheim 68720 HOCHSATT. *Madame HARNIST précise que Monsieur BARTH travaille principalement avec les Constructions Mécaniques HARTMANN mais qu'il intervient également sur demande des particuliers.*

Le prix de vente à l'are est fixé à 750 €.

L'acquéreur prend également à sa charge les frais d'acte ainsi que les frais d'arpentage.

Dans la mesure où ces deux parcelles font actuellement partie du domaine public, leur cession nécessitera la tenue préalable d'une enquête publique de déclassement.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire et après en avoir débattu,

- **Accepte** le principe de la cession décrite ci-dessus et charge le Maire, ou son représentant, d'établir les démarches nécessaires à sa réalisation.

Anne SCHILLINGER demande si la cession de terrain se fera par le biais d'un acte administratif. Il lui est répondu que ce dossier sera confié à un notaire, au choix des acquéreurs.

POINT 4 : AFFAIRES DOMANIALES

Enquête publique – projet de cession de terrain dans la Rue du Petit Bois

Dans la suite du point précédent, le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une enquête publique visant au déclassement :

- D'une parcelle d'une contenance de 1,66 ares à détacher du domaine public de la rue du Petit Bois et qui serait cédée à Monsieur Franck SAFAH et Madame Doris WILLIG, domiciliés à Carspach, 1 rue des Tilleuls
- D'une parcelle d'une contenance de 2,49 ares à détacher du domaine public de la rue du Petit Bois et qui serait cédée à la SARL REALEC représentée par Monsieur Nicolas BARTH domicilié 26 rue de Zillisheim 68720 HOCHSATT
- De l'emprise de l'ancien chemin rural situé dans l'emprise de la zone 1AU des Seigneurs qui n'a plus d'usage depuis de nombreuses années et qui sera amené à être intégré à la future zone à lotir.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Maire et après avoir entendu l'ensemble des explications donné par la Municipalité, décide à l'unanimité de :

- **donner** son accord pour engager la procédure en vue de déclasser du domaine public les parcelles décrites ci-dessus
- **de la tenue** conformément à la réglementation en vigueur, d'une enquête publique sous contrôle d'un commissaire enquêteur
- **nommer** en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Jean-Pierre HARTMANN domicilié 36 rue du 7 Août à Carspach
- **d'engager** les crédits nécessaires pour faire face aux différents frais de cette opération dans le cadre du Budget Principal 2020.

POINT 5 : ASSOCIATION FONCIERE

Renouvellement du bureau de l'Association Foncière

L'article L 133-1 du Code Rural précise qu'à l'intérieur d'un périmètre de remembrement, il est constitué entre les propriétaires des parcelles à remembrer une association foncière chargée de la réalisation, de l'entretien et de la gestion des travaux ou ouvrages tels que les chemins ruraux et les fossés.

D'après les statuts personnalisés de l'association foncière, le Bureau est composé du Maire ou d'un conseiller désigné par lui, du représentant de la Direction Départementale des Territoires, de 6 autres membres titulaires et de 2 membres suppléants. La Chambre d'Agriculture et le Conseil Municipal

désignent chacun 3 titulaires et 1 suppléant. Les membres du Bureau de l'association sont ensuite nommés par arrêté préfectoral.

Après la tenue des élections municipales, la procédure en vue du renouvellement du Bureau a été lancée.

Monsieur le Maire donne connaissance aux élus de la liste des propriétaires exploitants désignés par la Chambre d'Agriculture à savoir :

Titulaires :

- Monsieur Jean HALTER domicilié 5 rue du Général de Gaulle à Carspach
- Monsieur Marc MEYBERGER domicilié 2B rue du Général de Gaulle à Carspach
- Monsieur Jean-Paul DIETSCH domicilié 2 rue du Gazon à Carspach

Suppléants :

- Monsieur Jean-Georges ALLIMANN domicilié 3 route de Belfort à Carspach
- Monsieur Paul HOFFER, domicilié 37, route de Carspach à Altkirch, nouveau candidat

Il convient donc au Conseil Municipal de désigner 3 membres titulaires et 1 membre suppléant

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et conformément à la réglementation en vigueur propose et valide la liste des propriétaires fonciers exploitants appelés à faire partie du Bureau :

Membres titulaires :

- Monsieur François KELLER, domicilié 7 rue du Château à Carspach
- Monsieur René KAUFFMANN domicilié Chemin de Aspach à Altkirch
- Monsieur Etienne HARNIST, domicilié 6 rue des Jardins Carspach

Membre suppléant :

- Monsieur Jean-Paul WALCH, domicilié 6 rue du Petit Bois à Carspach

POINT 6 : SECURITE

Plan Communal de Sauvegarde : explications et enjeux.

M. Jean-Yves MOSSER souhaite présenter au Conseil municipal les enjeux du Plan Communal de Sauvegarde.

En préambule, il tient à rappeler qu'en tenant compte des changements rapides et imprévisibles du climat, notre territoire et notre commune sont et risquent d'être frappés durement par différentes causes naturelles. Il peut s'agir de coulées d'eau boueuse (en témoigne le classement d'une partie de la commune en état de catastrophe naturelle en 2019) comme des inondations (la commune est touchée par le plan particulier de risque (PPR) inondation de l'III), les mouvements de terrains (PPR Mouvement de terrain de l'IIIberg), la sismicité (zone de sismicité moyenne) voire même d'éventuels départs de feux de forêts.

D'autre part les risques technologiques peuvent aussi entrer en ligne de compte comme les transports de matières dangereuses par la route ou la voie ferrée ou la présence d'engins de guerre.

Afin d'anticiper les conséquences de telles catastrophes les communes doivent se doter de document de prévention que sont les plans communaux de sauvegarde (PCS).

Jean-Yves MOSSER tient d'emblée à éviter toute confusion entre la notion de sauvegarde et celle de secours.

Les secours relèvent en effet du domaine opérationnel de la Préfecture et restent exclusivement réalisés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) qui sont des professionnels et des volontaires entraînés à faire front dans toutes les situations.

La notion de sauvegarde vient après cette première phase de secours et concerne aussi bien l'assistance à la population (accueil, ravitaillement...) que le rétablissement à la situation normale et la préservation des biens.

Ce document a été établi, après de nombreuses réunions de synthèse et de travail par Josiane BURKLE, agent en charge de l'ensemble des questions de prévention pour la commune, et Yannick Berbett, ancien conseiller municipal et ancien chef de corps des sapeurs-pompiers carspachois.

Le but de ce document est de créer une fiche procédure en réponse à chaque type de situation. Pour simplifier le document présenté aux édiles communaux, chaque activation du PCS est précédée par la survenue d'un évènement majeur, l'alerte et l'évaluation de la situation.

Chaque action est ensuite mise en œuvre par une structure transversale pilotée par le Maire (qui est en lien avec les secours) et une série d'équipes composées de conseillers municipaux comme de citoyens volontaire (appariteurs, traducteurs...)

Dans le cadre du départ à la retraite de Mme BURKLE, M. MOSSER souhaite que ce document puisse être mis à jour par les nouveaux élus assistés de Yannick BERBETT et qu'un lien plus évident puisse être mis en place avec la réserve communale de sauvegarde qui est déjà constituée et qui doit être un outil performant au service du plan communal de sauvegarde.

Il propose donc de créer un groupe de travail. Celui-ci sera composé de Dany HARTMANN, Benoît PETER, Anne SCHILLINGER, Laurent KELLER, Christelle FAFFA, Christophe KNECHT, Claude LEBOURGEOIS, Isabelle GRZESIK, Maryse DELATTRE et André DUSIC.

POINT 7 : AFFAIRES FINANCIERES

Décision modificative N°2

Le Maire précise que cette décision modificative concerne des travaux réalisés sur le Stade Municipal, avec la société THIERRY MULLER ;
Il s'agit ici d'une écriture comptable, les travaux sont déjà payés dans le respect du budget prévu. Néanmoins, le paiement de la situation N°2 en date du 26/11/2019 a été imputé au mauvais compte, entraînant notamment un problème de classement dans l'inventaire du bien.

Pour régulariser cette erreur d'imputation, et, pour la différencier des opérations réelles, la Trésorerie propose de passer l'écriture de régularisation en opération d'ordre budgétaire au chapitre 041 :

- émission d'un titre **d'ordre budgétaire** au compte 2314 opération 041 pour 30.192,00 €, ayant pour objet "Régularisation erreur de compte mandat 995/2019"
- émission d'un mandat **d'ordre budgétaire** au compte 2312 opération 041 pour 30.192,00 €, ayant pour objet "Régularisation erreur de compte mandat 995/2019".

Les crédits budgétaires doivent donc être prévus par une décision modificative au chapitre 041 en recettes et dépenses d'investissement.

Les écritures de régularisation devront être émises après validation de la DM.

Comptes	Libellés	Dépenses	Recettes	Total
041-2314	Construction sur sol d'autrui		+30 192.00 €	+30 192.00 €
041-2312	Agencement et aménagement de terrain	-30 192.00 €		-30 192.00 €
	Total	-30 192.00 €	+ 30 192.00 €	0

041 : opération patrimoniale

Cette opération n'a pas d'impact financier puisque la dépense a été réalisée, il s'agit d'une régularisation d'écriture comptable.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°02

POINT 8 : AFFAIRES CULTURELLES

En préambule, les élus prennent connaissance du rapport de la COMMISSION CULTURELLE du Mardi 6 octobre 2020.

Présents : M. Rémi SPILLMANN, Mme Agnès HARNIST, M. Christophe KNECHT, Mme Isabelle GRZESIK, Mme Brigitte HORNY, Mme Christelle FAFFA, M. Benoît PETER.

Excusés : Mme Sylvie HILBOLD, M. Jean-Yves MOSSER

Présents hors commission : Mme Véronique LIDIN, M. André DUSIC, M. Claude LEBOURGEOIS

Secrétaire de séance : Véronique LIDIN en l'absence de Sylvie HILBOLD rapporteur.

Ordre du jour :

1. Organisation des festivités de fin d'année
2. Divers

M. Rémi SPILLMANN ouvre la séance à 19H35 et salue les membres présents. Il donne la parole à Mme Agnès HARNIST.

1. FETES DE FIN D'ANNEE**A/ SAINT NICOLAS DES ECOLES**

M. Le Maire est opposé à son organisation vu le contexte sanitaire.

Contact sera pris avec M. Zeyer pour voir ce qu'ils envisagent de faire dans le cadre scolaire uniquement. A suivre...

B/ FETE DE NOEL DES SENIORS**1- Historique de la fête**

Chaque année est organisée une fête pour les séniors dès 70 ans (hors conjoints sauf s'ils ont 70 ans bien entendu)

Le déroulement habituel était le suivant :

- Mi-novembre, remise en main propre des invitations par les membres de la commission et du conseil municipal*
- Etablissement de la liste définitive suivant les réponses*
- Choix du menu, tombola, etc.*
- Réalisation de la décoration (pliage serviettes, décors de table, etc.)*
- Animation par la Musique Municipale (apéritif), la Chorale et de l'école primaire (classe de Mme FURSTOSS)*

Environ 120 personnes y participent sur un total de 280 soit près de 43%.

Le budget global est de : 6000€.

2- Noël 2020

Cette année elle n'aura donc pas lieu. Par contre, pour marquer le coup, nous envisageons de distribuer à chacun de nos 275 séniors un colis en respectant le budget habituel bien entendu. Soit :

- un colis d'environ 20€ - quantité 160*
- un colis d'environ 40€ pour les couples – quantité 60*

Nous avons sollicité les Ets Litzler, présentation est faite de leur proposition.

Nous avons également sollicité la Jardinerie de L'Ill où nous achetons toute l'année les arrangements pour les grands anniversaires et qui nous offrent habituellement env. 50 roses de Noël pour la tombola.

M. Eric HESSMANN directeur nous offre 220 roses de Noël (une par personne seule et une par couple) avec son emballage sachet ouvert sur le dessus.

Livraison des roses de Noël : mardi 15 et mercredi 16 décembre

Le stockage : salle de patch à l'étage de l'école primaire (accès facile grâce à l'ascenseur)

L'objectif est de distribuer par rue du jeudi 17 au mardi 22 décembre 2020

Tous les conseillers vont être mis à contribution afin d'alléger la tâche de chacun, sachant qu'en temps normal, l'ensemble du conseil est mobilisé le jour de la fête de Noël.

Il est souhaitable de répartir les secteurs suivant le lieu d'habitation de chacun des conseillers ou par préférence (à voir)

Une liste sera distribuée par rue, par conseiller, à compléter lors de la remise (idem masques)

Prévoir les 220 cartes d'accompagnement : Rémi SPILLMANN s'en charge.

2. DIVERS

A/ LES MISSIONS DE LA COMMISSION DONT VOUS FAITES PARTIE

- 1- *Séniors Grands anniversaires*
Grands anniversaires à partir de 85 ans tous les 5 ans
10 85 ans / 5 90 ans / 2 95 ans / 1 100 ans
Noces d'or 6 couples / Noces de diamant 1 couple / Noces de platine 1 couple
- 2- *Ecoles / Périscolaire*
94 primaires / 59 maternelles
Périscolaire géré par la ComCom
- 3- *Associations*
Au nombre de 16.
La commission souhaiterait redynamiser les relations avec les associations.
Claude LEBOURGEOIS propose de les mettre en lumière au travers de présentations de 2 associations par mois dans le bulletin. Contact sera pris avec les présidents.
- 4- *Entreprises*
Environ 35 commerces alimentaires et autres, restauration, hébergements divers, bâtiment, industrie, agriculture, ...
Idem que pour les associations, présentations dans le bulletin.
- 5- *Ligue contre le cancer*
La relance de la quête à domicile contre le cancer est annulée suite à la demande du Pr Axel Kahn. Des courriers ont renvoyés aux donateurs. On déplore le fait que, malgré notre demande, toutes les personnes ont été relancées même celles qui ont déjà fait un don.

2/ DIVERS

Rémi SPILLMANN aborde les points suivants :

- *Calendrier des manifestations 2021 : faut-il le réaliser ou pas ? budget 1800€. Après discussion entre les membres, il a été décidé de le publier. Les associations seront convoquées rapidement permettant également de faire un point rapide sur leur situation actuelle.*
- *Mme Brigitte HORNY demande si la semaine sans télé aura lieu ? Véronique LIDIN répond par la négative mais précision qu'une balade festive sera programmée le dimanche 6/12 (organisation et déroulement à finaliser)*
- *Commémoration du 11 novembre : un dépôt de gerbe est prévu à l'issue de l'office religieux, cependant, l'apéritif est bien entendu annulé.*
- *Eau potable : elle est désormais conforme à la consommation. Il faudra étudier les possibilités de récupérer l'eau « non conforme » qui se déverse actuellement dans la nature en ces périodes de restriction, cette situation est « aberrante »*

Séance clôturée à : 21h00

◊ Information fêtes de fin d'année

En conclusion, le Maire confirme qu'en raison de la crise sanitaire, nos festivités habituelles de fin d'année sont bouleversées ;

Nous devons veiller à protéger nos habitants de cette situation, mais il est important de maintenir le lien et d'apporter une attention particulière à nos aînés notamment.

- Fête de la Saint Nicolas :

Interne à l'école – un passage sera effectué à l'intérieur de chaque classe – pas de fêtes dans le préau.

- Fête des Séniors :

Pas de repas organisé au Cercle Saint-Georges.

Les élus passeront en porte à porte chez nos aînés afin de leur déposer une fleur de Noël et un panier garni.

- Information CCAS :

La Semaine sans télé n'a pas pu être organisée cette année. Néanmoins, le CCAS souhaite proposer une marche, par petits groupes, avec distribution de boissons et animations.

POINT 9 : APPROBATION DE FACTURES

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de prendre en charge sur le budget communal, les dépenses suivantes :

A l'article 6238 « Divers » les dépenses suivantes :

Achat d'arrangement fleuri, ou panier garni (environ 60€ l'unité) à l'occasion :

◊ Du 85^{ème} anniversaire de M. Laurent SCHUFFENECKER

◊ Du 95^{ème} anniversaire de M. Adolphe ALBRECHT

A l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » les dépenses suivantes :

◊ L'achat de deux gerbes pour la cérémonie du 11 Novembre (crédit ouvert, environ 120 €)

POINT 10 : DIVERS

- Syndicat Mixte des Gardes champêtres : modification des statuts.

OBJET : *Nouvelle modification des statuts du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux :*

Le Maire fait part à l'assemblée que le Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux nous a adressé un courrier, rappelant que la Commune adhère à la Brigade

Verte et que les statuts ont fait l'objet d'une modification le 30 septembre dernier lors de la tenue de la dernière réunion du Comité Syndical.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de cette séance, la modification des statuts actuels, qui ont été acceptées, qui portaient sur la modification **de l'adresse du siège**

Article 4 : Siège du Syndicat

Son siège est fixé dans l'immeuble :

Situé 92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 68360 SOULTZ

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités (Communes ou Groupements) adhérant au Syndicat Mixte de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur cette modification statutaire et à prendre acte.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** les modifications statutaires ci-dessus,

URBANISME

M. le Maire donne connaissance aux élus des documents d'urbanisme qui ont été instruits depuis la dernière séance

DECLARATION PREALABLE		
GENDREU Catherine	61, rue du 7 Août	Installation d'une véranda + clôture
STEGMANN Quentin	68, rue du 7 Août	Mise en place d'une clôture
PHILIPPE Eric	5, rue des Vosges	Mise en place d'un abri de jardin
OZKAN Ozgur	3, rue des Charmes	Mise en place d'un abri de jardin

PERMIS DE CONSTRUIRE		
WILHELM Patrick	3, rue du Noyer	Aménagement d'un carport

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Les élus prennent aussi note des demandes d'intention d'aliéner qui ont été déposées en Mairie depuis la dernière séance et pour lesquelles il n'a pas été jugé utile d'user du droit de préemption :

NOTAIRE	PROPRIETAIRE	BIEN VENDU	TARIF	ACQUEREUR
SCP KOENIG BAEUMLIN ANDELFINGER 68130 ALTKIRCH	DANTZER Mike et BECK Marie	Bâti sur terrain propre 31, rue du Noyer Section 4 et 43 parcelle 464 et 238 6,51 ares	265 000 €	M. Guillaume LEIMBACHER et Mme. Bénédicte SCHAFFNER
Me André VOROBIEF 3 rue des Vallons 68100 MULHOUSE	HUNDSBUCKLER Laurent et FISCHER Sylvie	Bâti sur terrain propre (appt) 4/6 rue des Forgerons Section 02 parcelle n°514 22,38 ares (96/1000)	145 000 €	Mme. Marie BOEGLIN
Me Anne BROGLE 11, route de Thann 68130 ALTKIRCH	JUD Florent et STREIFER Agnès	Bâti sur terrain propre 41, route d'Altkirch Section 09 parc. n°179, 221 et 276 7,73 ares	239 000 €	M. Alexandre HEINIS

Affaires et informations diverses

- Le Maire précise que les associations locales seront conviées en Mairie pour préparer le calendrier des manifestations 2021 malgré les incertitudes sur les mois à venir. Ce sera également l'occasion de prendre le pouls de la vie associative mise à rude épreuve.
- Agnès HARNIST ajoute qu'elle proposera aux associations de rédiger un petit texte qui permettra de les mettre en valeur dans le bulletin municipal.
- Concernant la cérémonie du 11 Novembre, Armistice 1914-1918, un office religieux sera organisé à 10h en l'église Saint-Georges de Carspach et suivi d'une cérémonie sur le parvis avec dépôt de gerbe, sonnerie aux morts et marseillaise. Après l'allocution du Maire, deux médailles seront remises à Messieurs FAFFA et BLIND de l'UNC de Carspach.

Plus personne ne désirant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21H10.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an comme ci-dessus.